

Système de gestion de l'apprentissage (SGA)

Qu'est-ce que le SGA et pourquoi est-il développé? Le Système de gestion de l'apprentissage (SGA) est un système d'apprentissage en ligne développé en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba. Le SGA s'inscrit dans une importante initiative visant à maximiser les similarités et l'uniformité au sein des autorités responsables de l'apprentissage et à moderniser les services de gestion de l'apprentissage. Ce partenariat ayant été désigné comme pratique exemplaire à l'échelle nationale, d'autres provinces pourraient s'y joindre à l'avenir.

Le nouveau système sera offert en français et en anglais. Il remplacera les méthodes de prestation des services d'apprentissage sur support papier, qui sont désuètes et longues.

Comment fonctionnera le SGA? Le SGA améliorera l'accès aux renseignements, en plus de rendre le processus plus efficace pour les apprentis, les compagnons, les employeurs, les fournisseurs de formation et le personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement.

Grâce au système en ligne :

- les **apprentis** pourront remplir une demande d'inscription comme apprentis, effectuer le paiement de droits, consulter les exigences en matière de formation, accéder aux cours de formation et à leurs résultats d'examen et inscrire leurs heures de travail;
- les **compagnons** et les employeurs pourront approuver les heures et les compétences des apprentis;
- les **employeurs** pourront gérer les apprentis et les compagnons, traiter les paiements et consulter et surveiller la formation des apprentis et la progression de leur travail;
- les **fournisseurs de formation** pourront gérer la participation aux cours de formation, télécharger les cours pour les apprentis et communiquer les renseignements pertinents au personnel affecté à l'apprentissage;
- le **personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement** pourra maintenir un registre des apprentis, des employeurs et des fournisseurs de formation, gérer les certifications professionnelles et les services connexes, s'assurer que les exigences des programmes d'apprentissage sont bien remplies et gérer les processus d'approbation.

Quels avantages comporte le SGA?

- une meilleure capacité de répondre à la demande de l'industrie en main-d'œuvre qualifiée en tirant parti des possibilités de développement et d'innovation;
- un meilleur accès à la formation (dans les deux langues officielles, selon la province) afin de répondre aux besoins des employeurs, des apprentis et des ouvriers qualifiés;
- une meilleure prestation des services aux clients et aux partenaires de l'apprentissage;
- un bon rapport coût-efficacité et une optimisation des ressources, grâce au financement partagé et aux ressources en nature des cinq provinces participantes et du gouvernement fédéral;
- une meilleure capacité de production des rapports pour les employeurs, les fournisseurs de formation et les organismes d'apprentissage du gouvernement.

Quand le nouveau système sera-t-il mis en place? Le SGA est en train d'être configuré afin de répondre aux exigences en matière de gestion de l'apprentissage des cinq provinces participantes. La mise en œuvre du nouveau système dans chacune des provinces s'étalera sur 12 mois. Elle commencera en Nouvelle-Écosse vers la fin de l'année 2018, puis Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba emboîteront le pas.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements sur le SGA? Au cours de la prochaine année, avant le lancement du SGA, le personnel de gestion de l'apprentissage du gouvernement communiquera avec divers groupes d'intervenants afin de leur fournir plus d'information sur les processus et les services offerts par le nouveau système. De plus, des programmes et des outils de formation seront mis au point pour les apprentis, les compagnons, les fournisseurs de formation, les employeurs et le personnel des organismes.

Si vous avez des questions concernant le SGA, veuillez communiquer à l'adresse AOC-AMS@gnb.ca